

## **Compte rendu du conseil municipal du 31 août 2006**

**Présents** : 13 sur 15

**Pouvoir** : 2

**Début de séance** : 21 h 00

**Fin de séance** : 21 h 40

M. BUFFET est élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du Procès Verbal de la réunion précédente.

### **Ordre du jour :**

Le Conseil Municipal autorise l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour (points 4 et 5)

#### **1. Nouveaux tarifs cantine 2006/2007**

a. Tarif enfant : 2.65 € TTC

b. Tarif adultes : 4.09 € TTC

Soit une augmentation de 2.5 %

Accord du Conseil Municipal, qui autorise M. Le Maire à signer la nouvelle convention.

#### **2. Médecine du Travail - Convention :**

Jusqu'à ce jour le tarif était de 42 € par visite médicale effectuée. A Compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, une nouvelle convention sera établie. Le tarif reste inchangé (42 €) mais il sera tenu compte du nombre d'agent employé par la collectivité et non plus du nombre de visites effectué.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

#### **3. Association des anciens Maires :**

L'association des anciens Maires du Canton demande une subvention pour permettre l'attribution d'un trophée aux 4 communes qui auront obtenu le moins d'abstentions aux élections de 2007. Accord du Conseil Municipal pour l'attribution de cette subvention

#### **4. Réfection électricité de l'Eglise :**

Changement et remise aux normes de l'installation électrique, du chauffage et de la sono. Après étude de différents devis, c'est l'entreprise Bergelec qui est chargée de ce travail, pour la qualité de son travail, son sérieux et son prix.

Montant Prévu : 20 511 € TTC – 17 150 € HT.

#### **5. Prestation de service**

L'entretien de l'école élémentaire, de la salle polyvalente, de la salle des jeunes et de la mairie ne sera plus assuré par le personnel municipal. Le Conseil Municipal décide de faire

exécuter ce travail par une entreprise spécialisée. Après étude de différents devis, Monsieur le Maire propose de confier ce travail à l'entreprise LAURENT de BEAUPUY, suivant cahier des charges bien établi pour un montant de 1 783 € HT soit 2 130 € TTC (même coût qu'une employée communale) /mois.

Accord du Conseil Municipal

**Questions diverses :**

- Embauche de personnel pour les écoles
- Achats pour les écoles matériel divers et ordinateurs
- Amélioration feux tricolores du carrefour et armoire neuve.
- Etc...

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Fin de séance : 21 heures 40.

**Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.**